



Activités à venir

| | |
|-----------------|---|
| 9 février : | Conférence de l'Association faune et flore « Les trucs écolo futés pour se simplifier la vie à la maison et au jardin », Centre culturel et communautaire |
| 12 février : | Activité Québec en forme, presbytère, organisée par le Carrefour de la famille |
| 14 février : | Danse de la Saint-Valentin pour les adolescents, Centre culturel et communautaire |
| 15 février : | Activité Québec en forme : glissade sur tube, presbytère et patinoire, organisée par le Carrefour de la famille |
| 19-20 février : | L'hiver en fête : activités extérieures familiales |
| 26 février : | Cinéma, Centre culturel et communautaire |
| 27 février : | Glissade sur tube |

Pour plus de détails, communiquez avec la municipalité au 819 326-5624, poste 3600.

Horaire de la patinoire

| | Samedi | Dimanche | Mercredi, jeudi, vendredi |
|-----------------------|---|---|---------------------------|
| Hockey | 10 h à 12 h 18 h à 20 h 18 h à 20 h | 13 h à 15 h 13 h à 15 h | 18 h à 20 h |
| Patinage libre | 15 h à 17 h 20 h à 22 h | 10 h à 11 h 15 h à 17 h 20 h à 22 h | 20 h à 22 h |
| Ballon-balai | | 11 h à 12 h | |

Notez que la patinoire est maintenant située près du garage municipal. Lorsqu'elle est fermée, il n'y a aucune surveillance et le chalet n'est pas accessible. Il est toutefois possible d'utiliser la patinoire.

Coordonnées de la Municipalité

Téléphone : 819 326-5624 Télécopieur : 819 326-7065

| Numéros de poste | |
|------------------|---|
| 3600 : | Véronique Cronier, réception |
| 3601 : | Sylvain Michaudville, directeur général |
| 3602 : | Keven Dufour, responsable des finances |
| 3603 : | Berthe Bélanger, mairesse |
| 3604 : | Francis Beaulieu, inspecteur municipal |
| 3605 : | Farid Madaoui, responsable de la voirie |
| 3606 : | Stéphanie Russell, adjointe |
| 3607 : | Ginette Guérard, bibliothèque |
| 3609 : | Garage municipal |
| 3611 : | Suzanne Cloutier, loisirs et embellissement |
| 3612 : | Sylvain Calvé, incendie |
| 3613* : | Geneviève Mercure, culture |

* Vous pouvez laisser un message à Geneviève Mercure au poste 3613 mais prenez note que vous pouvez également la joindre au numéro suivant : 819 326-9681.

POSTES À COMBLER

Le comité de la culture

Le Comité de la culture est à la recherche d'une personne pour combler un poste vacant au sein du comité.

Les membres du Comité de la culture se rencontrent quatre fois par année et par le biais de la politique culturelle visent à faire respecter les engagements suivants :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine de proximité;
- Donner une identité culturelle par le biais d'une image positive communautaire;
- Faciliter l'accès à la culture, aux activités et aux manifestations artistiques;
- Aménager des lieux propices à la production artistique;
- Créer un réseau de partenaires avec différents milieux;
- Assurer le suivi de la politique culturelle par le comité de la culture, assurer la mise en œuvre des engagements par un plan d'action et promouvoir cette politique.

Comité consultatif en environnement et comité d'embellissement

Nous vous rappelons également que des postes sont à combler au sein du Comité consultatif en environnement et du Comité d'embellissement.

Les personnes intéressées à devenir membres d'un des comités ci-dessus doivent déposer leur candidature à l'hôtel de ville (incluant vos coordonnées) ou par courriel : adjointe@municipalite.val-des-lacs.qc.ca



Le Vallacquois

Bulletin d'informations municipales

Février 2010 Volume VII Numéro 1

AU COEUR DE LA NATURE

Bonne année
2010

- Présentation de votre nouveau conseil municipal
- Mot de la mairesse
- Chronique environnementale
- Petit tour d'horizon
- Chronique du Service des incendies
- Et plus encore...



MOT DE LA MAIRESSE

Chère citoyenne et citoyen,

Les derniers mois ont été extrêmement occupés et stimulants pour nous tous. Comme l'élection d'un nouveau conseil est toujours synonyme de nouveaux défis à relever et de gestes concrets à poser pour les réaliser, le nouveau conseil s'est rapidement mis à la tâche de préparer et de mettre à

jour les plans d'action des divers secteurs d'activités de la municipalité, incluant le budget 2010.

Bien qu'il soit synonyme de défis, le changement représente des occasions de concentrer nos énergies sur les priorités et l'avenir de notre municipalité. En nous confiant les commandes de la municipalité, les citoyens et citoyennes ont choisi de soutenir notre vision d'avenir et de miser sur le développement et l'amélioration de la qualité des services à la population.

Notre engagement au sein du conseil municipal sera assumé avec enthousiasme, loyauté et détermination. Nous aurons tout au long de ce mandat la préoccupation d'améliorer la qualité de vie de la population et de garder le citoyen au cœur de nos préoccupations. En tant qu'élus, nous mettrons tout en œuvre pour mériter votre confiance.

Comme mairesse, je souhaite promouvoir une municipalité plus verte et plus consciente de son environnement; je désire encourager chaque citoyen et citoyenne à poser des gestes qui contribueront au développement durable de notre territoire et de notre municipalité; enfin, je veux créer une municipalité où il fait bon habiter, vivre et grandir.

Si nous cherchons sans cesse à savoir comment faire encore mieux, nous réussissons à bâtir ensemble une collectivité forte et dynamique.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier de votre appui et vous souhaiter au nom du conseil, des employés de la municipalité, et en mon nom personnel une très Bonne Année 2010.

Berthe Bélanger
Mairesse

LE VALLACQUOIS
Février 2010 • Volume VII • Numéro 1
Publié en 1200 exemplaires par la municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin de Val-des-Lacs
Tél. : 819 326-5624 Téléc. : 819 326-7065
maire@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Conception et mise en page :
Cyrcom : 819 322-7693 • Courriel : joanne@cyr.com

Les responsabilités attribuées aux conseillers en 2010

Il me fait plaisir de vous présenter dans le tableau ci-dessous les dossiers sous la responsabilité des conseillers et conseillères en 2010. J'ai attribué ces tâches en tenant compte de l'expérience des membres du conseil et des possibilités de conflits d'intérêts compte tenu du fait que les conjointes de deux conseillers sont à l'emploi de la municipalité (en culture et loisirs). N'hésitez pas à communiquer avec vos conseillers et conseillère pour leur faire part de vos commentaires en lien avec leurs champs d'activités respectifs. Je suis aussi disponible en tout temps pour recevoir vos commentaires et suggestions.

Berthe Bélanger, mairesse

Liste des dossiers attribués aux conseillers

| Comités | Responsables |
|---|---|
| Administration générale | Berthe Bélanger |
| Finances | Berthe Bélanger Denis Desautels |
| Communication | Lise Tremblay Berthe Bélanger |
| Voirie | Denis Desautels Berthe Bélanger |
| Service des incendies | Sylvain Gauthier Denis Desautels |
| Sécurité civile | Denis Desautels Sylvain Gauthier |
| Environnement | Denis Tremblay Berthe Bélanger |
| CCE (Comité consultatif en environnement) | Denis Tremblay |
| Embellissement | Denis Desautels |
| Culture et Patrimoine Bibliothèque | Lise Tremblay Berthe Bélanger |
| Sport et Loisirs | Pierre Cantin Sylvain Gauthier Marc-André Gendron |
| Inter-Centre | Pierre Cantin Marc-André Gendron |
| Sentier pédestre inter-municipal | Denis Desautels Berthe Bélanger |
| Québec en forme | Denis Desautels Berthe Bélanger |
| Famille et aînés | Pierre Cantin Berthe Bélanger Denis Tremblay |
| CCU (Comité consultatif en urbanisme) | Lise Tremblay |
| Plan Stratégique et développement durable Développement récréo-touristique Plan particulier d'urbanisme | Lise Tremblay (coordonnatrice) Denis Desautels Denis Tremblay Marc-André Gendron Berthe Bélanger |

Chronique Service des incendies Investissements requis au Service des incendies

Des améliorations ont été apportées au Service des incendies depuis quelques années mais la municipalité devra faire des efforts supplémentaires pour se conformer aux nouvelles normes gouvernementales d'ici la fin de l'année 2010 et subséquemment.

Pour rencontrer ces exigences plus sévères, la municipalité devra faire l'acquisition d'un camion-citerne de 2 500 gallons pour approvisionner en eau les pompiers à l'arrivée sur les lieux d'un incendie. La réforme du Gouvernement du Québec exige d'avoir un minimum de 3 300 gallons au départ de la caserne pour répondre à un incendie et notre service n'a pas encore atteint ce minimum.

Des normes plus rigoureuses sont aussi en vigueur au niveau de la formation des pompiers, des équipements requis et de l'alimentation en eau (réservoirs de soutien ou bornes sèches). Présentement, le garage municipal abrite le camion des incendies que possède la municipalité. Avec l'ajout d'un second camion et d'équipements additionnels, le garage ne pourra bientôt plus abriter le service des incendies. En 2010, avec les responsables du Service des incendies, la municipalité analysera soigneusement les besoins de la municipalité et les alternatives de localisation des camions et des équipements. Quant aux améliorations urgentes requises, une liste de priorités devant être financées à même le budget 2010 a été établie avec M. Sylvain Calvé, directeur du Service des incendies.

Nos vies et la protection de nos propriétés dépendent de la rapidité et de l'efficacité de l'intervention des pompiers. Notre Service des incendies sera bientôt grandement amélioré ce qui pourra également avoir une incidence positive sur nos comptes d'assurances.

Les membres du conseil engageront prochainement des consultations auprès des deux paliers gouvernementaux au sujet de subventions nous permettant de faire face à ces dépenses importantes d'investissements. J'aimerais profiter de cette tribune pour vous remercier en mon nom personnel et au nom de mes collègues du conseil de la confiance que vous nous avez témoignée lors du scrutin du 4 novembre dernier et, par la même occasion, vous offrir nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute.

Sylvain Gauthier, conseiller responsable du Service des incendies

La prudence est-elle au rendez-vous ?

Avec la saison hivernale, le temps est propice pour penser sécurité et prudence.

Quoi de plus romantique et confortable qu'un feu dans l'âtre ? Malheureusement, l'accumulation de créosote dans la cheminée et les conduits constitue un risque d'incendie. Le pare-étincelles est-il bien installé ? Saviez-vous que, quel que soit le modèle de poêle ou de foyer que vous possédez, il faut faire ramoner la cheminée au moins une fois par an ou selon l'usage. Disposez vos cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, dehors, loin de tous matériaux combustibles; les cendres peuvent rester chaudes plus de trois jours.

Pour une protection parfaite, munissez-vous d'un détecteur de monoxyde de carbone. C'est un gaz inodore, incolore, sans saveur et toxique. Si votre cheminée devait présenter un problème d'évacuation, vous ne vous rendriez même pas compte que vous vous intoxiquez. Seul ce détecteur peut vous sauver la vie.

Pour ajouter à l'ambiance, on éteint les lumières après avoir allumé quelques chandelles. Il ne faut jamais laisser des chandelles allumées sans surveillance. Un accident est si vite arrivé et tous les chandeliers ne sont pas sécuritaires. Les chandeliers en verre trempé résiste à la chaleur, mais la majorité ne sont faits qu'en verre ordinaire, ou pire, en bois ou en plastique, sans compter ceux dont la base est instable.

Alors, comment se prémunir du danger ? D'abord, ne jamais laisser la chandelle brûler à moins de 5 cm (2 po) du chandelier. S'assurer que celui-ci est bien stable et qu'il est suffisamment large et profond pour recueillir la cire chaude qui coule. Et surtout, toujours éteindre les chandelles lorsqu'on quitte la pièce.

En résumé, si on est prudent, on passe un autre Noël en beauté et en sécurité.

Sylvain Calvé, directeur du Service des incendies

Source : Ministère de la sécurité publique

Chronique environnementale

Bilan environnemental 2009

Depuis quelques années, plusieurs municipalités à travers le Québec sont de plus en plus conscientisées à la protection de l'environnement. La Municipalité de Val-des-Lacs, en collaboration avec la MRC des Laurentides et vos élus municipaux, ont été des acteurs dominants dans la protection des richesses naturelles et environnementales sur son territoire.

Plusieurs changements règlementaires et administratifs ont été effectués. Cependant, le défi reste de taille pour tous les acteurs du milieu.

Durant les dernières années, la municipalité s'est dotée d'un registre de vidange et de gestion des installations sanitaires. Plusieurs avis ont été acheminés aux propriétaires leur demandant d'entretenir leurs installations sanitaires selon les directives règlementaires du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Ainsi, plus de 469 fosses septiques ont été vidangées durant les 2 dernières années. Par contre, 74 propriétaires n'ont toujours pas fait la vidange de leur fosse septique. Nous invitons ces propriétaires à participer à l'effort collectif en effectuant la vidange de leur fosse septique et à s'assurer qu'une copie du reçu de vidange soit acheminée à la municipalité.

Durant l'été 2009, la municipalité a embauché une personne ressource en environnement dont une grande partie de la tâche était dédiée à la protection des rives. Cette personne était mandatée par le conseil pour visiter toutes les propriétés en bordure d'un plan d'eau dans le but d'informer les riverains à propos de la nouvelle réglementation applicable pour la coupe de gazon maintenant interdite sur la rive. Plusieurs riverains ont été rencontrés durant l'été, mais certains d'entre eux contrevenaient à la réglementation en vigueur régissant la coupe de gazon sur la rive. Le pourcentage de propriétaires qui ne respectaient pas la réglementation en vigueur en bordure des lacs durant l'été 2009 variait en fonction des lacs de 27% à 80 %.

Nous sommes conscients que ces changements règlementaires doivent être accompagnés de changements d'habitude et de mentalité. Cependant, qu'ils s'agissent de la vidange régulière de la fosse septique ou de la protection de la végétation naturelle en zone riveraine, les interventions de chaque propriétaire ralentiront de façon considérable la détérioration des plans d'eau et le développement de cyanobactéries.

Tous les acteurs tels les gouvernements, les municipalités, les agences de bassin versant, les associations de riverains et finalement chaque citoyen, doivent unir leurs efforts pour maintenir un environnement sain et de qualité pour les générations futures.

La Municipalité de Val-des-Lacs tient à remercier les citoyens pour leur collaboration, leur implication et leur soutien vis-à-vis ces changements.

La municipalité s'est dotée d'un Plan d'action en environnement

Soutenu par son Comité consultatif en environnement (CCE) présidé par monsieur François Legault, la Municipalité de Val-des-Lacs s'est doté en 2009 d'un plan d'action en environnement.

Le Plan d'action vise à assurer la continuité des efforts entrepris ces dernières années par la municipalité en matière d'environnement et à identifier de manière concrète les priorités des prochaines années. Le plan d'action tient compte de tous les milieux physiques autant urbain, forestier que lacustre et détermine des échéanciers et des moyens précis d'intervention.

Comme vous le savez, le sujet est d'actualité depuis quelque temps et les citoyens et citoyennes sont de plus en plus appelés à s'impliquer dans un grand nombre de domaines liés à la protection de l'environnement. Pensons aux initiatives de revégétalisation des rives, à l'inventaire des installations septiques, et à la gestion des rebuts domestiques auxquels s'est ajouté dernièrement les invitations au compostage. Les réglementations se sont resserrées pour fournir des points de référence et des balises, mais la protection de l'environnement repose avant tout sur la bonne volonté des citoyens et citoyennes.

Penser environnement nous rappelle le Plan, c'est se préoccuper...

- des pesticides et autres produits chimiques dangereux;
- de la protection de tous nos plans d'eau et milieux humides dans une perspective de bassin versant;
- de la conformité et de l'entretien des fosses septiques et des champs d'épuration;
- de la protection de nos forêts en certains milieux particulièrement vulnérables;
- de l'intégration des préoccupations environnementales dans notre plan d'urbanisme, nos règlements de zonage et nos permis de construction;
- et de la pollution visuelle ou sonore.

Il y a encore beaucoup à faire en matière d'environnement car même si on endosse ses principes, il est souvent difficile de changer nos vieilles habitudes et nos façons de faire... mais le comité sera là pour nous rappeler nos devoirs de citoyen et citoyenne de la Terre ! Vous pouvez consulter le Plan d'action en environnement sur le site web de la municipalité ou en obtenir copie à la réception.



Petit tour d'horizon

■ LA MUNICIPALITÉ OFFRE UN LIVRE À VOTRE BÉBÉ !

La municipalité vous offre un livre lors de la naissance de votre enfant afin de l'inciter, dès son plus jeune âge, au bonheur de la lecture. Rendez-vous à la bibliothèque pour y obtenir votre cadeau. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont le mardi de 10 h à 12 h, le mercredi de 13 h 30 à 15 h 30, le jeudi de 19 h à 21 h ainsi que le deuxième samedi du mois de 10 h à 11 h 30.

■ EMBELLIR NOTRE MUNICIPALITÉ, C'EST GAGNANT !



Saviez-vous que la municipalité s'est dotée en 2009 d'un plan d'action visant à embellir Val-des-Lacs. Embellir, c'est planter des fleurs qui viendront nous enchanter de leurs parfums et couleurs, c'est donner un bon coup de pinceau à nos bâtiments défraîchis, c'est s'assurer que nos rebus ne traînent pas partout... tout compte fait, c'est ajouter de la gaieté et de la propreté dans notre environnement. Et tous profitent de ces petits gestes qui sont beaux à regarder ! Le comité d'embellissement nous invitera à nouveau en 2010 à mettre en valeur notre communauté. Les bénévoles désirant s'impliquer dans ce comité sont invités à contacter la municipalité au 819 326-5624, poste 3600.

■ VOS BACS SONT-ILS DANS LE CHEMIN ?

La municipalité vous demande d'être attentif à ne pas placer vos bacs de rebus ou de recyclage directement sur les chemins pour éviter qu'ils ne soient renversés ou détruits par les charrues de déneigement et pour faciliter l'entretien des routes. Merci de votre collaboration !

■ CHRONIQUE ACTIVE... POUR ADOS ET PLUS JEUNES

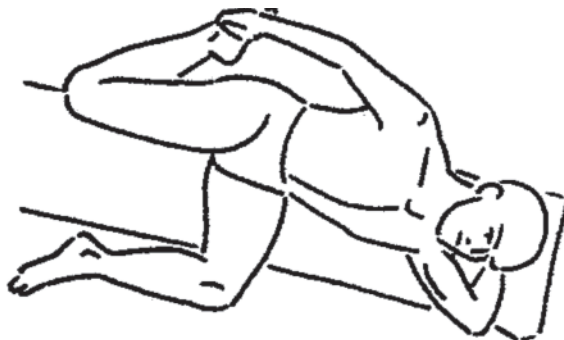
Les filles ! On vous offre une nouvelle activité cette année à la patinoire, la ringuette. Pas besoin d'équipement de hockey, seulement vos patins. On fournit les bâtons et la rondelle. Les gars aussi sont les bienvenus ! Référez vous à l'horaire de la patinoire pour connaître les heures de cette activité !

Et pour tous, voici un conseil stretching

Quand vous étirez vos jambes (quadriceps) :

Faites-le couché sur le côté. C'est plus facile, aussi efficace et plus prudent pour votre dos. Pliez la jambe de dessous à angle droit et basculez votre bassin (pas de dos cambré).

Pierre Cantin, conseiller responsable des activités physiques, de loisirs et de plein air.



Recouvrement des taxes impayées

Bilan positif

En 2009, la municipalité a déployé des efforts importants pour récupérer les taxes impayées et cette opération s'est soldée par un bilan très positif. En contactant les contribuables concernés et en concluant des ententes de remboursement étalé pour certains, la municipalité a recouvré une somme de **152 563,72 \$**. Le tableau qui suit présente les détails des montants récupérés.

**Montant total à percevoir
au 21 juillet 2009**

(début des procédures)

271 438,42\$ *

Montant perçu au 17 déc. 2009

152 563,72 \$ **

Montant à percevoir au 17 déc. 2009

118 874,70 \$

* Du montant total à percevoir s'élevant à 271 438,42 \$ prendre note de la ventilation suivante:

Montant dû par
la procédure régulière 176 270,22 \$

Montant des dossiers
envoyés à l'avocat 53 923,57 \$

Montant des ententes
de paiement 41 244,63 \$

** Du montant perçu s'élevant à 152 563,72 \$, prendre note de la ventilation suivante :
Montant perçu par
la procédure régulière 98 341,72 \$

Montant perçu des dossiers
envoyés à l'avocat 31 637,54 \$

Montant perçu des ententes
de paiement 22 584,46 \$

Compte tenu des intérêts/pénalités et des paiements qui se sont effectués depuis ce dernier rapport, les montants sont sujets à changements.